

Duplicata

GREFFE  
DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE MAYENNE

52 RUE AMBROISE DE LORE - B.P. 62  
53102 MAYENNE CEDEX  
TEL. : 43.30.10.39

R E C E P I S S E D E D E P O T

S.A. "B.C.J. ZOCCHETTO - RICHEFOU ET ASSOCIES"

8 QUAI D'AVESNIERES  
B.P. 116  
53001 LAVAL CEDEX

V/REF :  
N/REF : 84 B 42 / A-122

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MAYENNE CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 26/02/96, SOUS LE NUMERO A-122,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01/07/95  
P.V. D'ASSEMBLEE DU 25/07/95

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE  
ISOL 1  
SOCIETE ANONYME  
49 RUE FRANCOIS ARAGO  
MAYENNE  
53100

R.C.S MAYENNE B 330 980 152 (84 B 42)

LE GREFFIER



" ISOL 1 "

Société anonyme au capital de 250.000 francs  
Siège social : 49 rue François ARAGO, 53100 MAYENNE  
RCS : MAYENNE B 330.980.152

Dépôt effectué au Greffe  
du Tribunal de Commerce de  
Mayenne (Mayenne) le 26 FEVR. 1996

Le Greffier PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 01 JUILLET 1995



L'an mil neuf cent quatre vingt quinze, le premier Juillet, à  
seize heures, les membres du conseil d'administration de la  
société anonyme "ISOL 1" se sont réunis au siège social sur  
convocation du président.

Le registre des présences, émargé par les administrateurs,  
établit que sont présents ou représentés à cette réunion :

- Monsieur André BOUVIER, Président
- Madame Noëlle BOUVIER
- Monsieur Nicolas BOUVIER

La majorité des administrateurs étant présente, le conseil  
d'administration peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur André BOUVIER, Président  
Directeur Général.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Démission d'un administrateur
- Convocation de l'assemblée générale ordinaire  
des actionnaires
- Préparation du rapport du conseil d'administration à  
l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

1°/ Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal  
de la précédente réunion.

2°/ Démission d'un administrateur

Le conseil d'administration prend acte de la démission présentée  
par Monsieur Nicolas BOUVIER, administrateur de la société.

Constatant que le nombre d'administrateurs en fonction est  
inférieur au minimum statutaire et légal, le conseil  
d'administration décide de convoquer une assemblée générale  
ordinaire.

.../.

As  
CB



" ISOL 1 "

Société anonyme au capital de 250.000 francs  
Siège social : 49 rue François ARAGO, 53100 MAYENNE  
RCS : MAYENNE B 330.980.152

-----  
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 25 JUILLET 1995  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze, le vingt cinq Juillet,  
à dix heures, les actionnaires de la société anonyme "ISOL 1" se  
sont réunis au siège social, sur convocation du président  
adressée par lettre en date du 10 Juillet 1995, à l'effet de  
délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°/ Remplacement d'un administrateur démissionnaire
- 2°/ Pouvoirs pour formalités.

Monsieur André BOUVIER, Président du Conseil d'Administration,  
préside la séance.

Madame Noëlle BOUVIER et Monsieur Nicolas BOUVIER, deux  
actionnaires présents et acceptants, possédant le plus grand  
nombre d'actions, sont appelés pour remplir les fonctions de  
scrutateurs.

Maître Olivier RICHEFOU est désigné comme secrétaire de séance.

Le président constate que la feuille de présence, émargée par les  
actionnaires et certifiée exacte par les membres du bureau, fait  
ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent  
2.482 actions sur les 2.500 actions composant le capital social,  
soit plus du quart des actions ayant le droit de vote. Le  
président constate que l'assemblée est légalement constituée et  
qu'elle peut valablement délibérer.

Le président dépose alors sur le bureau à la disposition des  
membres de l'assemblée :

- un exemplaire de la convocation
- les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des  
actionnaires
- la feuille de présence
- le texte des résolutions à soumettre à l'assemblée.

.../.

*Bo* *cur* *de* *B*

Le président rappelle que le projet des résolutions a été tenu à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président déclare alors la discussion ouverte.

La discussion s'engage alors.

Après cet échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, décide d'approuver la décision prise lors du conseil d'administration du lier Juillet 1995 et prend acte de la démission de Monsieur Nicolas BOUVIER, administrateur de la société.

En remplacement de Monsieur Nicolas BOUVIER, administrateur démissionnaire, l'assemblée générale ordinaire décide de nommer aux fonctions d'administrateur, Madame Jeanne BOURGAULT, pour la durée du mandat restant à courir :

- Madame Jeanne BOURGAULT  
née le 25 Juillet 1916 à MAYENNE (53)  
demeurant à MAYENNE (53), 7 rue QUETTIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Jeanne BOURGAULT, présente à l'assemblée, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié en précisant qu'elle n'est frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôts, d'enregistrement, et de radiation au Registre du Commerce et des Sociétés ou de publicité prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

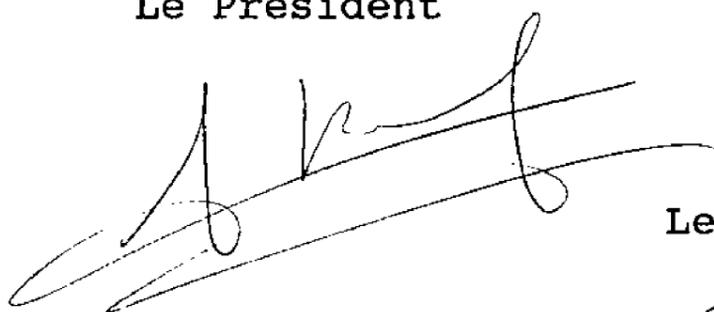
.../.

*Handwritten signatures:*  
NB      CBP  
OR      NB

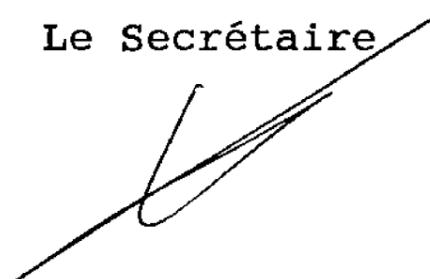
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par les membres du bureau.

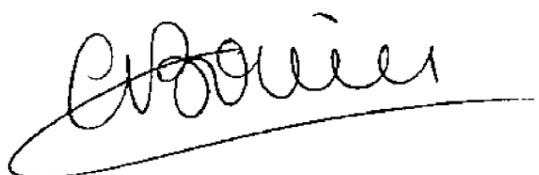
Le Président



Le Secrétaire



Les scrutateurs



@ Nistor



3° / Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le conseil décide de réunir les actionnaires en assemblée générale ordinaire le 25 Juillet 1995 à 10 heures, au siège social, sur l'ordre du jour suivant :

- 1° / Remplacement d'un administrateur démissionnaire
- 2° / Pouvoirs pour formalités.

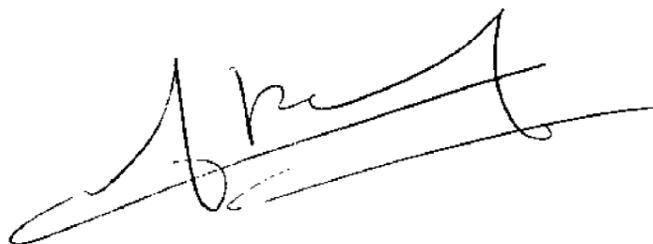
4° / Préparation du rapport du conseil à l'assemblée générale des actionnaires

Le conseil arrête les termes du rapport qu'il présentera à l'assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président déclare la séance levée à seize heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par le président et un administrateur.

Le Président



Un Administrateur

